

Circonscription ENTRE DEUX MERS

Nom et coordonnées de l'école : Ecole maternelle d'Yvrac 2 bis avenue de Gourrèges 33370 Commune : YVRAC	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE Date : jeudi 18 octobre 2018
--	---

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Mme CEZARO

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : M. DUBOIS

Equipe enseignante :	Mme DALET, Mme MOREAU, Mme RUEFF, Mme LEGLISE, Mme CEZARO
Le maire ou son représentant :	Mme BRISSON : 1 ^{ère} adjointe chargée des services de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation M. TRONET : 2 ^{ième} adjoint chargé des bâtiments
Les représentants de parents d'élèves :	Titulaires : Mme BERTAUD, M. BERTOLDI, M. JARRIGE, Mme TEMPLIER Suppléants : Mme MOUREAU, Mme PLANTEY
DDEN :	Poste non pourvu.
Invités (personnel municipal,...) :	Mme TOKSOY : ATSEM, Mme BARRAU : coordinatrice enfance et jeunesse

Excusés :

M. DANG : maire, M. DUBOIS : IEN, Mme LOPEZ NADAL, Mme MARCHEGAY : représentants de parents suppléants, Mme GILLES : présidente de l'APEY.

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaire de séance : Mme RUEFF

Fonctionnement et rôle du conseil d'école et présentation de ses membres.

Mme Gobillard Isabelle a fait acte de candidature au poste de DDEN, elle attend une réponse.

Lors des élections du vendredi 12 octobre, 8 parents d'élèves de l'APEY (Association des Parents d'Elèves d'Yvrac) ont été élus : 4 titulaires (un par classe) et 4 remplaçants.

Le taux de participation a été de 58,9% (52,86% l'année dernière).

La composition du bureau de l'association accompagnée de la photographie de ses membres ainsi que celles des représentants élus seront affichées à côté du PV des élections sur le panneau d'informations.

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école :

L'effectif à la rentrée était de 105 élèves inscrits : 26 PS, 40 MS, 39 GS répartis de la façon suivante :

- classe 1 : Mme DALET : 26 PS,
- classe 2 : Mme MOREAU : 27 MS,
- classe 3 : Mme RUEFF : 25 MS/GS avec 13 MS et 12 GS dont un élève en inclusion bénéficiant d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (Mme DANGLARD)
- classe 4 : Mme CEZARO et Mme LEGLISE : 27 GS

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité : après lecture du règlement antérieur, sont modifiés les paragraphes concernant les horaires de l'école et de récréations, les entrées/sorties (suite au changement de rythme scolaire). Il est également ajouté que les bonbons sont interdits à l'école. Un paragraphe est également ajouté concernant le stationnement suite aux incivilités récurrentes.

Le règlement auquel sera annexée la charte de laïcité sera communiqué aux familles qui devront attester qu'ils en ont bien pris connaissance. Merci de relire attentivement le paragraphe « Vie scolaire » : il manque beaucoup de serviettes de table, peu de vêtements sont marqués, certaines tenues ne sont pas adaptées aux activités scolaires.

b) Sécurité à l'école :

- Deux exercices incendie sont obligatoires dont le premier dans le 1^{er} mois : celui-ci s'est déroulé le vendredi 24/09, l'évacuation a été réalisée en 2 minutes.
- Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) sont mis à jour chaque année et transmis à la DSDEN, à la gendarmerie ainsi qu'à la mairie et font chacun l'objet d'un exercice pour lequel un compte-rendu est rédigé et transmis à l'assistante de prévention rattachée à notre inspecteur de l'Education Nationale. Un exercice PPMS « attentat intrusion » sera réalisé avant le jeudi 15 novembre, un exercice PPMS « risques majeurs » sera réalisé avant le 15 février.

c) Hygiène et santé à l'école :

- les visites médicales des élèves de GS sont ciblées car le secteur du médecin scolaire (le Dr Clouet) est trop important. Elle reçoit les familles au CMS de Cenon.
En ce qui concerne les élèves de PS et MS, dans le cadre de la réorganisation du département, les puéricultrices vont être amenées à effectuer les bilans de santé à l'école maternelle, les dates ne sont pas encore fixées.
- Pédiculose : comme indiqué dans le règlement intérieur, pensez à vérifier régulièrement les têtes de vos enfants, à traiter si nécessaire et à informer l'école.

d) Budgets municipaux : la mairie octroie à l'école un budget de 80€ par enfant qui est utilisé pour l'achat de fournitures scolaires et de jeux, pour financer le transport des sorties (lorsque le bus municipal ne suffit pas), le spectacle de Noël. Nous mutualisons le matériel au maximum dans l'école pour éviter des dépenses superflues. Le spectacle de Noël est également mutualisé avec les partenaires (RAM et crèche) afin d'en diminuer le coût. Ce budget fonctionne par année civile.

e) Fonctionnement et état financier de l'année 2017/2018 de la coopérative : Mme DALET est mandataire de la coopérative scolaire. Ce budget fonctionne par année scolaire. Les comptes, validés par deux parents d'élèves vérificateurs, ont été communiqués au mois de septembre à la section départementale de l'OCCE à laquelle la coopérative est affiliée.

Les entrées : 7613€ (cotisations, vente des photographies scolaires, fête de l'école).

Les sorties : 8451,87€ (3093€ ont été utilisés pour financer des sorties et projets pédagogiques tels que des expositions, mini-concerts, cinéma, projet musical, projet avec une artiste peintre et une céramiste. Le reste a été utilisé pour l'achat de petit équipement tel qu'un poste CD, des fournitures pour des activités pédagogiques ou pour l'organisation de manifestations telles que le Carnaval ou la fête de l'école. Le solde du compte à la fin de l'année 2017/2018 était de 8427,15€.

f) Demande d'utilisation des locaux scolaires : nous remercions la municipalité qui autorise l'école à utiliser les locaux de la maternelle en dehors du temps scolaire pour les ateliers parents/enfants des samedis 20 octobre et 8 décembre 2018 ainsi que pour la fête de l'école le vendredi 14 juin 2019.

II) Communication

a) Parents/ Enseignants : les informations circulent par le biais du dossier de liaison qui doit être consulté régulièrement par les familles. La réunion parents / enseignantes du 25/09 a permis de communiquer avec les familles sur le fonctionnement global de l'école en lien avec le périscolaire dans une première partie, puis sur le fonctionnement de chaque enseignante dans sa classe. Les parents qui le souhaitent peuvent demander des rendez-vous individuels à l'enseignante de leur enfant.

b) Parents / Direction : la directrice peut recevoir les parents sur rendez-vous, de préférence le jeudi. La demande peut en être faite par téléphone 05 56 38 67 84 ou mail : e.mat.yvrac@ac-bordeaux.fr.

a) Parents /Mairie : les familles peuvent demander un rendez-vous avec Mme Brisson par téléphone au 05 56 06 68 78 ou mail : yvrac.mairie@wanadoo.fr

III) Projets et vie de l'école

a) **Axes généraux du projet d'école** : rédigé pour la période 2016-2020 en cohérence avec le projet académique, il privilégie trois axes pour lesquels des objectifs sont définis et des actions envisagées :

Axes du projet	Objectifs spécifiques	Fiches actions envisagées
<i>Coopération avec le collège du réseau, avec les parents d'élèves et les partenaires pour la réussite scolaire.</i>	- créer des conditions favorables pour faire vivre une communauté scolaire.	1- accueil des nouveaux élèves et de leur famille. 2- action passerelle avec le RAM et la crèche. 3- parcours culturel et projet REAPP 4- ouverture de l'école : l'inscrire dans un environnement social par des temps partagés.
<i>Les modalités arrêtées pour le travail d'équipe au sein des différents cycles, du cycle 1 au cycle 3.</i>	- Construction, mise à jour et harmonisation d'outils dans le cadre de réunions hebdomadaires régulières. - Mise en commun de ressources et de ressources numériques.	5- Mise à jour des progressions en fonction des programmes 2015. 6- Construire le carnet de suivi. 7- Création d'une bibliothèque des ressources numériques de chaque enseignant partagée. 8- Inventaire des ressources de l'école (livres, jeux, ressources numériques) pour une utilisation progressive sur le cycle.
<i>La cohérence des parcours scolaires des élèves de la PS à la fin du cycle 3</i>	- construire des parcours citoyen, scientifique et artistique et culturel.	9- Créer des documents mémoire de ces parcours à transmettre.

b) **Projets de classe en lien avec le projet d'école** : la liste des projets déjà finalisés pour cette année scolaire a été diffusée dans les dossiers de liaison.

- Les fiches actions 1, 2,3 et 4 sont reconduites.
- Pour le parcours culturel et les temps partagés :
 - o Deux expositions sur le thème des Doudous se sont déplacées à l'école pour tous les élèves.
 - o Les élèves de MS et GS se sont rendus à une exposition de peintures, dessins et sculptures au Festival d'Ici Danse de Saint-Germain du Puch puis ont assisté à un spectacle de danse contemporaine inspiré d'une des sculptures de l'exposition.
 - o Des ateliers menés par la comédienne Marie Pustetto du Théâtre du petit rien ont été proposés en octobre aux élèves de MS et GS et ont donné lieu à un atelier parents/enfants le samedi 20/10.
 - o Les quatre classes se rendront en deux groupes à la médiathèque pour assister à un spectacle de cette comédienne.
 - o Les artistes du Collectif le Carosse proposeront leur exposition de livres d'artistes à la médiathèque et aux deux écoles. Ils proposeront également des ateliers dans les classes et un atelier parents/enfants en décembre.
 - o Le thème de la poésie choisi en concertation avec la médiathèque et les écoles donnera lieu à divers projets et temps forts dans les différentes structures.
 - o L'école accueillera les grands parents pour la fête des rois.
 - o Le projet de littérature de jeunesse LTR permettra un travail par niveaux au sein de l'école et des échanges avec des classes de l'élémentaire.

Les autres actions du projet d'école concernant le travail d'équipe seront également poursuivies.

c) **Accueil périscolaire** : une réunion le jour de la pré-rentrée avec les équipes enseignantes et le personnel du Pôle Enfance a permis de réfléchir à une meilleure utilisation de la cour de récréation sur la pause méridienne et à une harmonisation des règles pour les élèves.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide : le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté

Le rôle du RASED est de contribuer, avec les parents et les enseignants, à prévenir ou à réduire les difficultés (passagères ou durables) éprouvées par les élèves. Seule Mme Boyer, psychologue scolaire appartient à notre RASED.

Basée à Sainte-Eulalie, elle se déplace sur les écoles d'Yvrac à la demande des familles qui peuvent la contacter directement ou sur le conseil d'une enseignante au 05 56 06 81 05.

b) Liaison GS / école élémentaire

Les élèves de GS bénéficient en fin d'année d'un échange sur une demi-journée avec les CP en vue de la rentrée suivante. Sur des projets ponctuels, des rencontres peuvent se produire avec des élèves de l'école élémentaire. Les CM2 de Mme Delrot et tous les élèves de GS se sont présentés te mutuellement en mai 2018 leur travail dans le cadre du projet Lis Tes Ratures.

MAIRIE

I) Travaux réalisés : nous remercions la municipalité pour les travaux ou équipements réalisés :

- pendant l'été, le doublage extérieur a été terminé : les travaux ont été réceptionnés mais il reste quelques malfaçons à corriger.
- des cimaises ont été installées dans l'entrée de l'école au mois de septembre.
- L'ordinateur portable utilisé pour le travail de direction a été remplacé très rapidement suite aux défaillances du précédent.

II) Stationnement devant l'école : certains parents continuent à ne pas respecter les emplacements de stationnement : place réservée aux personnes handicapées, accès pompier, trottoirs... Il est rappelé que la salle des fêtes offre deux parkings proches de l'école en plus de celui qui est devant. La sécurité de vos enfants est en jeu lorsque vous stationnez sur les trottoirs.

III) Projet d'aménagement de la cour de récréation : une société proposant des jeux d'extérieur en matériaux recyclés a fourni des devis suite aux choix opérés par les enseignantes. La municipalité va proposer ces projets de dépenses au budget. Le montant étant important, cet équipement sera probablement étalé sur plusieurs années en tenant compte des priorités. L'APEY est sollicitée pour mener une action qui pourrait financer un jeu en totalité ou en partie.

IV) Projet d'aménagement de la salle informatique : l'aménagement de la cour étant prioritaire sur celui du mobilier de la salle informatique, les enseignantes prévoient de consacrer une partie du budget annuel alloué par la municipalité pour l'achat des éléments du coin de jeux d'imitation « cuisine ». La mairie propose d'acheter sur un reliquat du budget 2018 les deux panneaux supports (560€). Les postes informatiques sont vieillissants et certains logiciels ne fonctionnant plus, nous sommes à la recherche de 7 unités centrales plus récentes pour les remplacer.

V) Projet en partenariat avec l'école de musique : les enseignantes souhaitent travailler en partenariat avec l'école de musique pour un projet sur la découverte des instruments et de l'écoute musicale. Mme Brisson nous engage à nous rapprocher de Mme Lacombrade pour définir le projet et le besoin en heures supplémentaires pour les professeurs de musique concernés.

Fin du conseil d'école : 20h00

Prochain conseil d'école aura lieu le : jeudi 7 février 2019

Fait à Yvrac, le 05/11/18

la Directrice, Mme Cezaro
Présidente du Conseil d'Ecole

Le Secrétaire de séance, Mme Rueff

